

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18019692

DÉPÔSE AU GREFFE LE

16 -01- 2018

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE Tournai

N° d'entreprise : 0415.699.933

Dénomination

(en entier) : ETS VAN MELLO

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Adresse complète du siège : Chaussée de Renaix 113, 7860 Lessines, Belgique

Objet de l'acte :

Extrait de l'acte de nomination -organes de gestion journalière; Extrait de l'acte de démission -administrateurs; Extrait de l'acte de nomination -administrateurs; DIVERS

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
du 29.12.2017**

Démission et nomination administrateurs

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur présentée par Monsieur Jean HOSE. Cette démission prend effet à dater du 31 décembre 2017.

Le mandat d'administrateur de Madame Brigitte LONGEVAL est reconduit jusqu'au 31 janvier 2018.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Thierry LONGEVAL de son mandat d'administrateur-délégué et de la gestion journalière de la société.

L'assemblée accepte cette démission.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry LONGEVAL est reconduit jusqu'au 30 juin 2021.

L'assemblée désigne comme nouveaux administrateurs :

- Monsieur Gaëtan HOSE

- Madame Elodie HERGIBO, épouse Gaëtan HOSE,
domiciliés tous deux à 7860 LESSINES, Rue Watterman, 59.

Ces nouveaux mandats prennent effet à dater du 1^{er} janvier 2018 est attribué pour une période de 6 ans. Ils prendront donc fin, sauf réélection, à l'issue de l'assemblée générale de 2023.

Délégué à la gestion journalière

Les administrateurs nouvellement nommés décident de déléguer au profit de Monsieur Gaëtan HOSE, la gestion journalière de la société, avec tous pouvoirs en matière de gestion journalière et de représentation de la société dans le cadre de cette gestion conformément aux statuts.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Dans le cadre des pouvoirs ainsi délégués, la société sera valablement engagée, par la simple signature de Monsieur Gaëtan HOSE.

Agissant dans ce cadre, Monsieur Gaëtan HOSE n'aura à justifier d'une quelconque autorisation spéciale ou préalable.

Monsieur Gaëtan HOSE accepte le mandat d'administrateur-Délégué.

Délégation de pouvoirs

Gaëtan HOSE, agissant en qualité d'Administrateur-Délégué de la S.A. ETS VAN MELLO, ayant son siège social à Lessines, 133, Chaussée de Grammont, autorise Madame Elodie HERGIGO, domiciliée à Lessines, Rue Watterman, 59, dont la signature figure ci-dessous, à effectuer pour le compte de la S.A. ETS VAN MELLO, les opérations suivantes :

Verser toutes sommes au compte de la société, remettre à l'encaissement tous effets, chèques, retirer toutes sommes, signer tous ordres de virement, d'espèces ou de paiement, reçus, quittances et accusés de réception, copies de compte ; signer, endosser, acquitter tous effets, chèques y compris, tous billets à ordre de la banque, remettre à l'escompte tous effets et chèques, signer et acquitter tous bordereaux de remise, traiter toutes opérations documentaires et toutes opérations de change, au comptant.

Toucher et recevoir de la Banque Nationale de Belgique, du Trésor Belge, de toutes caisses publiques et de toutes administrations, sociétés ou personnes quelconques, toutes sommes ou valeurs qui pourront être dues à la société, en principal, intérêts et accessoires, pour quelque cause que ce soit ; retirer toutes sommes ou valeurs consignées ; de toutes sommes ou valeurs reçues, donner bonne et valable quittance et décharge au nom de la société ; payer toutes sommes que la société pourrait devoir.

Retirer, au nom de la société, de la poste, de la douane, de toutes messageries et chemins de fer ou recevoir à domicile les lettres, caisses, paquets, colis recommandés ou non, chargés ou non et ceux renfermant des valeurs déclarées ; se faire remettre tous dépôts ; présenter les connaissements, lettres de voiture et autres documents nécessaires ; signer toutes pièces et décharges.

Dresser tous inventaires des biens et valeurs quelconques pouvant appartenir à la société.

Requérir toutes inscriptions ou modifications à la Banque Carrefour des Entreprises.

L'assemblée générale, à l'unanimité, approuvent les résolutions et décisions prises ci-dessus.

Pour acceptation des pouvoirs : Elodie HERGIGO, Administrateur.

Pour extrait certifié conforme,

Gaëtan HOSE, Administrateur-Délégué;